



Travaux à effectuer avant de rendre son appartement

Par **eloise12**, le 15/10/2017 à 18:36

Bonjour,

Je suis dans cette appartement depuis 20 ans et le lino est abîmé à cause des meubles trop lourd, on voit la trace des pieds et en tirant mon canapé qui est très lourd ça à fait des petits trous dedans. Est-ce que je vais être obligé de le payer.

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le 15/10/2017 à 19:05

Bonjour, après 20 ans le taux d'usure du lino sera maximum et à la charge du bailleur, il ne vous restera pas grand chose à payer pour les dégradations que vous avez fait, cordialement